



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

CET-034
2023-05-10
N. Belhumeur

Projet de loi n° 19

Loi sur l'encadrement du travail des enfants

**Mémoire de la Fédération des centres de services
scolaires du Québec**

Mai 2023

Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

Document : 7628

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

Note — Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
ALLER À L'ÉCOLE, PREMIER TRAVAIL DES ENFANTS	6
LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES	6
UN ÉCUEIL AUX APPRENTISSAGES	7
CONCLUSION	9

AVANT-PROPOS

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) existe depuis 1947. Elle regroupe et représente les 60 centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les centres de services scolaires (CSS) veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La Fédération offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes, des services juridiques ainsi que de la formation. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Au cœur des enjeux du système public d'éducation, la FCSSQ met son expertise au service de ses membres dans la réalisation de leur mission et met en lumière l'excellence et l'innovation des centres de services scolaires partout au Québec. Elle unit ses membres et partenaires autour d'enjeux communs, dans une perspective de collaboration riche en apprentissages collectifs.

Pour réaliser cette mission, la Fédération s'est donnée comme orientations de :

- **Briller davantage** : être une référence incontournable en éducation.
- **Soutenir davantage** : développer une expertise collective de pointe ainsi qu'une offre de service alignée sur les besoins de ses membres.
- **Rassembler davantage** : fédérer ses membres et rassembler les autres acteurs du réseau pour un système d'éducation performant et de qualité.

Ce mémoire fait état des commentaires de la Fédération des centres de services scolaires du Québec relativement au projet de loi n°19 encadrant le travail des enfants.

Aussi, nous tenons à remercier la Commission de l'économie et du travail de recevoir l'opinion de la Fédération en cette matière.

INTRODUCTION

La FCSSQ accueille favorablement le projet de loi n° 19, *Loi sur l'encadrement du travail des enfants*. De fait, ce projet de loi répond à plusieurs préoccupations sociales importantes manifestées par le réseau scolaire, au cours des derniers mois. Dans ce mémoire, la Fédération rappelle que le premier travail des jeunes demeure celui d'aller à l'école. En ce sens, la FCSSQ appuie l'interdiction quasi complète du travail pour les moins de 14 ans et le principe d'une limitation du nombre d'heures hebdomadaires consacrées à un emploi. Le renforcement des mesures en santé et sécurité du travail constitue également une bonification non négligeable à l'encadrement du travail des jeunes.

Toutefois, La Fédération souhaite attirer l'attention du législateur sur les défis importants qui attendent les élèves du secondaire faisant leur entrée sur le marché du travail, alors même que l'école leur offre cette foule de possibilités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement.

ALLER À L'ÉCOLE, PREMIER TRAVAIL DES ENFANTS

Le métier d'élève mobilise chaque jour toutes les facultés des jeunes qui vivent en même temps les grandes transformations de l'adolescence. Il s'agit d'un véritable travail à temps plein : 25 heures en classe, le temps des déplacements et transitions ainsi que le temps requis pour les études sont des moments importants qui occupent déjà 40 heures par semaine, dix mois par année, de leur horaire. Ajoutons à ces semaines, passablement chargées, des activités parascolaires et un engagement social et communautaire ; les jeunes ont assurément fort à faire !

Le développement des jeunes

Le milieu scolaire fonde ses interventions sur les besoins des élèves. À quels autres besoins le travail rémunéré à l'adolescence répond-il ? Bien qu'il existe des avantages au travail, ceux-ci doivent être subordonnés à ceux que procure une fréquentation scolaire assidue et active appuyée sur la triple mission qu'à l'école d'instruire, de socialiser et de qualifier. Rappelons d'ailleurs l'objectif ambitieux du gouvernement visant l'augmentation du taux de diplomation et de qualification des élèves, en sept ans, à 90 %, et ce, d'ici 2030. Ce taux atteint actuellement 82,1 % pour la cohorte suivie jusqu'en 2020-2021. Aussi, afin d'assurer la réussite éducative des élèves, une attention soutenue devra être portée aux groupes plus à risque de décrocher lesquels sont souvent tentés de faire leur entrée sur le marché du travail.

En ce sens, la possibilité d'occuper un emploi rémunéré, ne serait-ce que quelques heures par semaine, ne doit en aucun temps avoir comme effet de décourager les élèves dans la poursuite de leur scolarité, particulièrement ceux éprouvant une situation de vulnérabilité. Bien au contraire, tous les moyens doivent être mis en œuvre afin d'encourager la persévérance scolaire de l'ensemble des élèves, notamment afin de leur permettre de récolter les fruits d'un engagement scolaire soutenu, jusqu'à leur diplomation, laquelle sera déterminante pour la suite de leur parcours de vie¹.

De fait, les apprentissages disciplinaires acquis seront réinvestis tout au long de la vie des jeunes. Lorsque viendra le temps d'opter pour un parcours de qualification en formation professionnelle ou encore au collégial, ces apprentissages sauront soutenir l'approfondissement de compétences plus complexes. À terme, cette patiente appropriation de savoirs et de compétences diversifiés sera réinvestie afin de permettre à nos jeunes d'occuper un emploi stimulant qui saura profiter à l'ensemble de notre société québécoise et contribuera à soutenir son développement économique. Déjà, l'école veille à la construction d'une future citoyenneté active.

¹ Pierre Fortin, [*L'obtention d'un diplôme d'études secondaires rapporte un demi-million de dollars au diplômé*](#), 2016, 19 p.

Les bouleversements occasionnés par la pandémie, les fermetures d'écoles et le passage à un enseignement à distance ont affecté les capacités d'apprentissage des élèves entraînant, chez une partie d'entre eux, une diminution de la motivation scolaire². Aujourd'hui, les retards d'apprentissages scolaires demeurent une préoccupation de tous les instants. Alors que le mode d'organisation est revenu à la normale, le personnel a pu constater combien les acquis nécessaires à l'actualisation du métier d'élève ont été compromis. En effet, ce métier en est un fort exigeant, notamment du fait qu'il vise à : assimiler constamment de nouveaux savoirs, développer son sens de l'organisation et sa créativité, apprendre à communiquer et à travailler en équipe en plus d'affûter son esprit critique.

En plus de sa mission d'instruire, l'école joue un important rôle en matière de socialisation. Tout d'abord, l'école est un lieu sans égal où l'on s'approprie un riche bagage de connaissances, de compétences et de culture. Ensuite, c'est là où l'on se révèle. À l'école, tout un monde de possibilités s'ouvre aux élèves. Ils y découvrent de nouvelles passions, de nouvelles cultures, s'investissent dans le sport, les arts, les réflexions sociales et civiques et même prennent conscience de la richesse de l'implication communautaire. Par ailleurs, la participation à un atelier d'improvisation, à une partie de hockey-balle, à la radio étudiante, au comité vert exige également son lot d'apprentissages, de riches découvertes, d'accomplissements et les jeunes méritent de disposer du temps nécessaire pour s'y engager pleinement.

Un écueil aux apprentissages

Afin de profiter pleinement des opportunités qu'offre notre école publique, les élèves doivent pouvoir y évoluer dans de bonnes dispositions. La FCSSQ croit particulièrement à l'importance d'un nombre suffisant d'heures de sommeil, et ce, afin de soutenir la capacité des jeunes à être intellectuellement actifs, tout au long de la journée. À cet égard, de nombreuses études démontrent qu'à compter de dix à quinze heures par semaine, le travail rémunéré peut occasionner des impacts négatifs sur la santé physique et mentale des élèves. En conséquence, leur performance scolaire risque d'en être affectée. Au-delà de ces conséquences physiologiques, un accident de travail, une possibilité que nous ne pouvons malheureusement ignorer, entravera à coup sûr le parcours scolaire de nos jeunes en affectant directement ses apprentissages³. Bref,

² Érick Falardeau et al., « [La motivation scolaire d'élèves québécois du deuxième cycle du secondaire en temps de pandémie](#) », *Revue canadienne de l'éducation*, 2022, p.787-834

³ IRSST, [Jeunes du secondaire et du collégial qui cumulent études et travail. Une enquête sur les conditions d'exercice du travail et la SST](#), 2014, 57 p. ; Maria Eugenia Longo et al., [Portrait statistique de l'emploi des jeunes au Québec dans la décennie 2010-2019](#), 2021, 212 p. ; Institut de la statistique du Québec, [Le travail rémunéré pendant les études et la santé mentale des jeunes. Le nombre d'heures travaillées compte](#), 2016, 13 p. ; Kusum Singh et al., « [Effects of Part-Time Work on School Achievement During High School](#) », *The Journal of Educational Research*, 2007, p.12-22 ; ISQ, [Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. Tome 3. La santé physique et les habitudes de vie des jeunes](#), 2018, 305 p. ; MSSS, [Le travail chez les jeunes du secondaire au Québec](#), 2017, 32 p.

il nous apparaît clair que le travail excessif ou inadapté brime les jeunes dans l'exercice de leur métier d'élève.

En outre, la Fédération s'inquiète des impacts du travail des enfants comme source de revenu familial. En effet, les élèves issus de milieux moins favorisés, occupant un emploi, travaillent généralement plus d'heures par semaine⁴ que leurs pairs provenant de milieux plus aisés. Pourtant, ces jeunes ont particulièrement besoin de l'école pour se développer, pour apprendre et pour s'épanouir pleinement.

Par ailleurs, nous nous inquiétons du fait que le projet de loi ne renforce pas l'encadrement des heures travaillées pour les élèves de plus de 16 ans. Pourtant, plusieurs jeunes de 17 ans fréquentent toujours l'école secondaire. À la veille de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, s'investir dans ses études doit demeurer, plus que jamais, la priorité de l'élève et donc, son principal travail.

Néanmoins, la FCSSQ tient à souligner que l'impact positif du projet de loi sera accru dans un contexte où les règles seront claires et, dans la mesure du possible, uniformes.

Aussi, il importe de se rappeler que nos jeunes ont le droit de pouvoir se consacrer pleinement à leur éducation. À terme, c'est l'ensemble de la société québécoise qui en bénéficiera.

⁴ ISQ, [EQSJS 2016-2017](#), 2018, p.74.

CONCLUSION

Jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, le premier travail des jeunes demeure, et doit demeurer, celui d'aller à l'école. C'est à cet endroit qu'ils acquerront les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur développement, à leur épanouissement et qui leur permettront d'obtenir un emploi correspondant à leurs goûts, à leurs aspirations.

Le grand mérite du projet de loi n° 19 est certes celui de mieux baliser le travail des enfants. De notre point de vue, l'encadrement gagnerait à être renforcé afin d'inclure également des balises pour les élèves âgés de 17 ans. Ce signal fort permettrait de démontrer toute l'importance que le Québec accorde à la réussite éducative. Tout faire pour que les élèves se consacrent pleinement à leurs apprentissages et au développement de leurs compétences, c'est là le meilleur gage de succès que nous pouvons leur offrir !

Recommandation

La FCSSQ recommande d'étendre les mesures d'encadrement du travail aux élèves âgés de 17 ans inscrits à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.